Parait comme manuscrit. Varsovie, Février-Mars 1936.

F E U I L L E D'I N F O R M A T I O N No.5-6. A

DE L'ASSOCIATION POLONAISE DES EDITEURS DE JOURNAUX ET DE PERIODIQUES.

Adresse: Polski Związek Wydawców Dzienników i Czasopism,
Krakowskie Przedmieście 40,
Warszawa 1.

M.M. les Directeurs des bulletins et services publiés par les organisations les bureaux et les agences de presse, et M.M. les Directeurs de publications spéciales, consacrées aux questions de la presse, et des journaux quotidiens et périodiques généraux sont priés de bien vouloir insérer gracieusement, s'ils le jugent opportun, les nouvelles ci dessous, dans les bulletins, services de presse et journaux qu'ils dirigent. Ces nouvelles peuvent être utilisées librement, même sans indications de la source et sans reserves, concernant les transformations.

Prière de nous faire parvenir pour information les numéros des publications dans lesquelles ces nouvelles auront été publiées, à l'adresse: "Feuille d'Information", Związek Wydawców, Krakowskie Przedmieście 40, Warszawa 1.

S o m m a i r e .

1. Les lois sur la presse et sur le statut de la profession de journaliste.

2. L'étatisme et la presse.

3. Les tendances d'évolution de la presse polonaise.

4. La grève des compositeurs à Varsovie.

5. Le nouveau tarif postal.

6. Le vente des journaux par l'intermédiaire des bureaux de poste.

7. Le 50-ème anniversaire de la "Gazeta Olsztyńska".

LES LOIS SUR LA PRESSE ET SUR LE STATUT DE LA PROFESSION DE JOURNALISTE.

Depuis plusieurs mois les services gouvernementaux compétents chargés de préparer les projets de loi réglant le régime de la presse et le statut de la profession de journaliste, poursuivent les travaux en vue de l'élaboration de ces textes législatifs. Dans le courant des semaines les plus proches, le gouvernement va inviter les groupements professionnels de la presse à formuler leur opinion au sujet des projets gouvernementaux.

L'ETATISME ET LA PRESSE.

Depuis plusieurs mois le problème de l'étatisation de l'économie polonaise est l'objet de vives discussions dans la presse polonaise ainsi que dans les milieux économiques et politiques. Dans les échanges de vues auxquels il est procédé, l'opinion a été fréquemment exprimée que l'État, en cherchant à régler les processus économiques, a dépassé, dans bien des cas, les limites justifiées par l'intérêt national et a entrepris des activités de nature à concurrencer l'économie privée.

Les intérêts de la presse en matière publicitaire sont menacés par l'activité de la Société "Reklama Pocztowa" /Publicité Postale/ crée par l'administration des Postes pour assurer le développement de la publicité recourant aux services de la Poste. Les éditeurs, de leur côté, font entendre des réserves concernant l'activité de la société polonaise de radiodiffusion "Radio-Pologne" /Polskie Radjo/ dont la majorité d'actions est détenue par l'Etat; en effet Radio-Pologne ne se contente pas de radiodiffuser le journal parlé, mais se charge aussi de publicité payante pour le compte de ses clients. Enfin, font concurrence à la presse, dans le domaine de la publicité, les publications officielles éditées par les administrations et institutions de l'Etat.

L'industrie graphique n'est pas sans souffrir de la concurrence de la part des nombreuses imprimeries d'Etat qui n'exécutent pas seulement des commandes pour le compte de l'administration, mais en acceptent également de la part de clients privés.

Les objections élevées contre ces empiètements étatistes ont déterminé le gouvernement polonais, au début de cette année, à décider la création d'une commission spéciale chargée d'étudier la gestion des entreprises nationales. Cette commission s'est constituée dans la première quinzaine de mars 1936. Ont été portées sur la liste des entreprises sujettes à l'étude également celles des entreprises dont l'activité était visée par les plaintes de l'Association des Editeurs, en tant que propres à nuire à ses intérêts, notamment la "Publicité Postale", la Radio-Pologne et les Imprimeries d'Etat.

LES TENDANCES D'EVOLUTION DE LA PRESSE POLONAISE.

La "Statistique des textes imprimés" publiée récemment par l'Office Central de Statistique contient des données intéressantes qui fournissent des indications sur l'orientation générale qu'on peut observer dans le développement de la presse quotidienne et périodique en Pologne.

Le nombre total des journaux et revues en Pologne se chiffrait à 1859 en 1934. Le chiffre correspondant pour 1933 était de 1855, pour 1932 de 1831.

En prenant pour base les chiffres pour 1934 nous pouvons constater qu'au point de vue de la langue, la majorité écrasante de ces publications /84%/ est rédigée en langue polonaise. 12% revient à la presse des trois minorités nationales les plus importantes au point

de vue de leur force numérique, c'est-à-dire à la presse allemande/4%/, juive /4%/ et ukrainienne /4%/. Les 4% restants reviennennt à la presse rédigée en d'autres langues.

L'augmentation du nombre total des journaux en Pologne pendant la période 1927-1934 a été de 30%. En comparant le rythme du développement de la presse dans ses divers éléments ethniques dont il vient d'être question, nous nous apercevons que, dans les années 1927-1934, la presse de langue polonaise accuse en développement de 40%, c'est-à-dire supérieur à la moyenne, alors que la presse allemande en Pologne n'a progressé numériquement que de 17%, la presse ukrainienne de 20%, et la presse juive /publiée en yiddish/ a reculé de 24%.

Un accroissement est accusé au cours des 8 dernières années par les publications en langue francaise et anglaise. En 1927 on comptait en Pologne: 3 publications périodiques en français, 2 en anglais; en 1934 les chiffres respectifs étaient de 19 et de 6.

Au point de vue du contenu, la presse la plus nombreuse est la presse d'information /en 1934 environ 30%/. Les journaux économiques constituaient à la même époque environ 12%, les journaux religieux-10%, les journaux pour la jeunesse- 9%, les organes des groupements professionnels -5%, les publications officielles - 4%, scientifiques -4%.

En 1934, sur en total de 1859 publications périodiques, il y avait 236 /13%/ quotidiens, 334 /18%/ hebdomadaires, 217 /12%/ publications paraissant 2 -3 fois par mois, enfin 713 /38%/ revues mensuelles.

LA GREVE DES COMPOSITEURS A VARSOVIE.

Les conditions de travail et les salaires dans les imprimeries de journal à Varsovie étaient régies depuis des années par un contrat collectif signé, au nom des employeurs, par l'Association Polonaise des Editeurs, et au nom des travailleurs par leurs Syndicats professionnels. Ce contrat, depuis 1931, a subi plusieurs modifications qui avaient pour objet d'en adapter les clauses à la situation matérielle des journaux subissant elle-même des changements fréquents. En février 1935 le contrat collectif a expiré et n'a pas été renouvelé, par suite de l'échec des négociations pour la conclusion d'un contrat collectif applicable à toutes les imprimeries de journaux en Pologne; à partir de la date indiquée ci-dessus le régime du travail et des salaires a été privé de toute base contractuelle.

Les pourparlers en vue de la conclusion d'un nouveau contrat collectif ont été engagées sur la demande du syndicat des travailleurs dès la fin de 1935; les propositions des éditeurs tendaient au maintien du statusquo et demandaient la fixation des salaires au niveau des salaires effectifs payés dans les imprimeries de journal et réduits par suite de l'absence de tout contrat. Il convient de noter que le taux des salaires des compositeurs à Varsovie n'en restait pas moins élevé et supérieur à celui pratiqué dans les autres capitales de l'Europe.

Les organisations d'imprimeurs s'obstinaient cependant à exiger que les salaires fussent augmentés de manière à atteindre le niveau d'il y a quelques années. Elles ont repoussé les offres des éditeurs et proclamé la grève dans les imprimeries de journaux à Varsovie.

Les propriétaires de ces établissements groupés dans l'Association Polonaise des Editeurs de Journaux et de Périodiques, se virent obligés de prendre sans délai les mesures nécessaires pour assurer la parution des journaux. Cette action a donné des résultats positifs. Tous les journaux groupés dans l'Association continuaient à paraître pendant la grève, et la plupart n'avaient même pas réduit leur format, seuls quelques uns ont été obligés de le faire.

Le succès de l'action de l'Association des Editeurs était dû à l'aide mutuelle des journaux organisée par ses soins, sous forme

d'échange de matrices et d'autres services. Les efforts de l'Association étaient également secondées par de nombreux imprimeurs qui, dans bien des cas, se sentaient solidaires des journaux parceque liés avec eux par une collaboration de longue date.

Après quelques jours de grève, pendant lesquels, nous l'avons dit, les journaux groupés dans l'Association des Editeurs continuaient à paraître régulièrement, les représentants des organisations d'imprimeurs ont accepté les conditions proposées avant la grève par l'Association des Editeurs.

En mars 1936 les pourparlers étaient poursuivis en vue de la rédaction définitive du texte du contrat collectif.

LE NOUVEAU TARIF POSTAL.

Le montant des taxes perçues par l'administration polonaise des postes pour le transport et la livraison d'envois postaux a fait depuis plusieurs années l'objet de critiques de la part des éditeurs. Leur opinion à ce sujet a été exposée à diverses reprises au cours des interventions de l'Association Polonaise des Editeurs de Journaux et de Périodiques auprès de l'administration pour obtenir une réduction du taux du tarif postal. Les mesures de caractère déflationniste prises par le gouvernement vers la fin de l'année écoulée et qui consistaient dans la révision des prix des articles faisant l'objet de cartels industriels, ont conféré au problème de la réduction des taxes postales intéressant la presse, un caractère d'actualité et d'urgence particulières. Les organes directeurs de l'Association des Editeurs ont engagé une action énergique dans ce sens; le mémoire dont l'Administration des Postes a été saisie de sa part, indiquait entre autres, que les taxes postales polonaises appliquées aux journaux et périodiques sont supérieures à celles en vigueur dans bien des pays de l'Europe Occidentale, en particulier en France, en Belgique, et en Italie. Le mémoire soulignait également la nécessité d'une plus grande différenciation du tarif.

Il a été tenu compte, dans une certaine mesure, des desidérata de la presse pour l'établissement des taux du nouveau tarif postal, en vigueur depuis le I-er janvier 1936. Ce tarif, plus différencié que le précédent, au point de vue des limites du poids des journaux, a réduit quelque peu les taxes sur les journaux pesant de 50 à 100 grammes; les grands quotidiens et les périodiques populaires bénéficieront en premier lieu de cette réduction.

L'Association des Editeurs a entrepris des démarches pour obtenir que cette réduction soit augmentée, en montant et en étendue.

VENTE DES JOURNAUX PAR L'INTERMEDIAIRE DES BUREAUX DE POSTE.

A la suite des démarches de l'Association Polonaise des Editeurs de Journaux et de Périodiques, le Ministère des Postes et Télégraphes a introduit, à partir du I-er octobre 1935, la vente de journaux par les bureaux de poste. Cette innovation avait pour but de faciliter l'achat des journaux aux habitants des petites localités de province où il est impossible d'entretenir une agence de colportage étant donné l'insuffisance du chiffre d'affaires. Par conséquent la vente des journaux par les bureaux de poste n'a été instituée que dans les localités privées d'un débit de vente; ce sont, en règle générale, des villages. Ansi a été écarté le danger de la concurrence de la poste par rapport au colportage privé.

D'après les données publiées dernièrement pour la période octobre-décembre 1935 le colportage postal accuse nettement une tendance ascendante. En octobre 1935 1107 bureaux de poste se chargeaient de la vente de journaux, en novembre ce chiffre est passé à 1444, en décembre à 1669. Le nombre des journaux vendus par la

poste indique que le système offre des chances de développement. En octobre 1935, c'est-à-dire au cours du premier mois, 40 mille exemplaires ont été vendus /en moyenne 37 exemplaires par bureau/; en novembre - 95 mille /en moyenne 66 ex./, en décembre 148 mille /en moyenne 89 ex./.

Les chiffres que nous venons de citer attestent que la population prend aisément l'habitude de recourir aux services de la poste pour la distribution des journaux. Les résultats favorables du colportage postal décident un nombre de plus en plus grand de journaux à recourir à ce système de vente: en octobre les bureaux de poste vendaient 60 publications/dont 41 journaux/en novembre ce nombre est passé à 103 /dont 59 journaux/, en décembre à 112 /dont 64 journaux/.

Les chiffres ci-dessus pour les trois premiers mois d'application du colportage postal représentant une période d'essai, prouvent que l'initiative de l'Association Polonaise des Editeurs était juste et opportune.

LE 50-EME ANNIVERSAIRE DE LA "GAZETA OLSZTYŃSKA"

Le 1-er avril 1936 la "Gazeta Olsztyńska" va célébrer le cinquantenaire de son existence.

La "Gazeta Olsztyńska" /Gazette d'Olsztyn/ est publiée en polonais à Allenstein /Olsztyn/ dans la partie du Reich allemand dénommée Prusse Orientale. Le journal a été fondé en 1886; à cette époque, aussi bien en Prusse Orientale qu'en Poméranie et en Poznanie, qui faisaient alors partie du Reich, le gouvernement allemand menait une politique germanisatrice et exterminatrice à l'égard de l'élément polonais. Aussi dès le début de son existence la "Gazeta Olsztyńska" fut-elle l'objet d'attaques violentes de la part des éléments chauvins qui secondaient la politique du gouvernement allemand. Pour faire échec au journal polonais, on en fonda un autre le "Warmjak" rédigé en polonais et distribué gratuitement à la population polonaise par le clergé allemand. Mais les Polonais ne se laissèrent pas prendre au piège et appuyérent la "Gazeta Olsztyńska"; au bout de quelque années le "Warmjak" disparut. Malgré les difficultés avec lesquelles le journal polonais était aux prises, il connut un développement ininterrompu. Pendant la Grande Guerre la "Gazeta Olsztyńska" continua à paraître et au lendemain de la guerre son tirage dépassait celui de l'organe local du parti centriste, publié en allemand. Les dernières années furent particulièrement pénibles. Malgré plusieurs suspensions du journal par ordre des autorités allemandes - la "Gazeta Olsztyńska" est demeuré a son poste.

Le cinquantenaire d'un journal politique, destiné à la population polonaise de la Prusse Orientale, objet depuis des dizaines d'années, d'une politique de dénationalisation, - d'un journal exposé aux persécutions et vexations continuelles non seulement de la part des pouvoirs publics mais aussi des organisations allemandes - ce cinquantenaire, disons-nous, témoigne de l'énergie, du savoir faire et de la force de caractère des rédacteurs du journal; il donne aussi la mesure de l'appui assuré au journal par la population polonaise de la Prusse Orientale et de la vigueur du sentiment national qui l'anime.

Wydawca i redaktor: Stanisław Kauzik

Powielono w biurze Polskiego Związku Wydawców Dzienników i Czasopism, Krakowskie 40. Warszawa.

JŁ.